



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2020 - 01		
Avis direct	Objet : Enlèvement d'un nid de Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) sur poteau électrique à Turckheim (68) - COTTEL Réseaux	Avis : Favorable avec recommandations
Date : 16/01/2020		

Contexte

La société COTTEL Réseaux souhaite pouvoir déposer un nid de Cigogne blanche se trouvant sur un poteau France Télécom. Le poids du nid pose aujourd'hui un problème de sécurité. Il est tenu par les câbles télécom. Le nid représente un danger pour l'alimentation du réseau, pour les piétons, et pour les Cigognes.

Le nid sera remplacé par un nouveau nid, sur un poteau mis en place à proximité. La localisation du nid a été validée par M Bodina, correspondant Cigognes au Conseil Départemental du Haut-Rhin, et la commune.

Les travaux sont prévus en janvier 2020, avant le retour des Cigognes. Un système anti-retour sera installé à la place du nid déposé.

Questions au CSRPN

- Le projet remet-il en cause le bon accomplissement du cycle biologique de la Cigogne blanche ?
- La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population de Cigogne blanche dans son aire de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

- CERFA
- Localisation du nid à déposer et du nid compensatoire
- Photos nids

Analyse du CSRPN

Rapporteur : Sylvie Massemin

Le nid construit par un couple de cigognes les années précédentes repose effectivement directement sur les câbles télécom d'un poteau électrique situé au-dessus d'un trottoir. Les câbles peuvent céder, ce qui constitue une menace pour les piétons et l'alimentation électrique. Il est alors nécessaire de supprimer le nid, d'y empêcher la construction d'un nouveau nid et de mettre à disposition un nouveau mât pour le couple.

Avis du CSRPN

Le nouveau poteau mis à disposition sera peu éloigné (quelques centaines de mètres) de celui qui va être éliminé et l'habitat semble favorable à l'espèce considérée.

Il est précisé dans le formulaire CERFA qu'il y aura d'abord la dépose du nid et par la suite la mise en place d'un nouveau mât !

La population de cigognes blanches étant en constante croissance en Alsace, ce projet n'a pas d'effet sur le maintien de la population de cette espèce mais peut-être sur le couple qui occupe le nid puisque l'on sait que les couples sont généralement fidèles à leur nid d'une année sur l'autre.

Avis favorable avec recommandations.

Recommandations

Les cigognes migratrices reviennent depuis plusieurs années en janvier et même certaines fin décembre. Les premiers couples pondent mi-mars et les couples se forment avant. Donc la fenêtre d'action pour enlever le nid est très étroite. Dans ce contexte, il est recommandé que le nouveau mât soit installé et ensuite que soit réalisée la dépose du nid et non le contraire.

Le suivi de l'utilisation du nid préconisé par la DREAL durant les 2 prochaines années après la dépose est à effectuer.

Laurent Godé, expert-délégué,
Président de la commission espèces protégées
du CSRPN Grand Est

